



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 : LES FAITS SAILLANTS

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES, DONT LE SCRUTIN AVAIT LIEU LE 2 NOVEMBRE 2025, SE SONT TENUES DANS 1091 MUNICIPALITÉS ET 21 MRC AU QUÉBEC.

VOICI QUELQUES RÉSULTATS À RETENIR À L'ISSUE DU SCRUTIN DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES :



POSTES EN ÉLECTION 7886 POSTES AU TOTAL

- 3228 postes de mairesse ou maire et de conseillère ou conseiller ont été pourvus au moyen d'un scrutin.
- 4607 personnes ont été élues sans opposition.
- 7835 élues et élus au total.
- 51 postes vacants restaient à pourvoir.



FEMMES ÉLUES UN PAS DE PLUS VERS LA PARITÉ

- Pour l'ensemble des postes, 37,9 % des personnes élues sont des femmes; cette proportion est supérieure à celle des femmes candidates (36,1 %) et surpasse le résultat de 2021.
- Le groupe des 35 à 44 ans (50,4 %) est celui où les femmes sont le mieux représentées. Elles atteignent aussi la zone de parité chez les 18 à 34 ans (42,2 %) ainsi que chez les 45 à 54 ans (42,2 %).
- 499 des 1091 conseils municipaux sont dans la zone de parité (ils comptent de 40 à 60 % de femmes); c'est une augmentation par rapport à 2021 (463 conseils étaient paritaires).
- 69 conseils comptent plus de 60 % de femmes et 3 sont même entièrement féminins.
- 4 des 10 plus grandes villes du Québec ont élu une femme au poste de mairesse.
- 47,8 % des élues et élus dans les 24 villes de plus de 50000 habitants sont des femmes; 15 conseils se situent dans la zone paritaire, et 2 vont même au-delà de cette zone.



ÂGE DES PERSONNES ÉLUES 53,8 ANS EN MOYENNE

- 7,5 % des élues et élus sont âgés de 18 à 34 ans, comparativement à 8,8 % en 2021.
- Le groupe d'âge le plus représenté est celui des 55 à 64 ans, avec 25,8 % des élues et élus.
- L'âge moyen des femmes élues est plus bas que celui des hommes élus, tant au poste de conseillère (50,6 ans comparativement à 54,7 ans) qu'à la mairie (55,9 ans comparativement à 58,9 ans).



EXPÉRIENCE DANS L'EXERCICE DE LA FONCTION PLUS DE 40 % DE NOUVELLES PERSONNES ÉLUES

- Il est possible de constater un certain équilibre, semblable à ce qui avait été observé en 2021, entre les nouvelles et nouveaux membres du conseil (42,8 %) et les élues et élus qui étaient déjà en poste (57,2 %).



TAUX DE PARTICIPATION HAUSSE DE LA PARTICIPATION

- Le taux de participation national aux élections générales de 2025 est de 41,3 %, en hausse par rapport à 2021 (38,7 %).
- Les municipalités de petite taille enregistrent les taux les plus élevés : 55,1 % (moins de 2000 habitants) et 48,1 % (de 2000 à 4999 habitants).
- La majorité des régions observent une hausse de la participation.
- La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine conserve le taux de participation régional le plus élevé, à 57,9 %; il était de 51,5 % en 2021.



ÉQUIPE OU PARTI POLITIQUE AFFILIATION DES PERSONNES ÉLUES

- Dans les municipalités de moins de 5000 habitants, l'appartenance à une équipe diminue légèrement : 11,9 % en 2025, contre 12,3 % en 2021.
- Dans les municipalités de 5000 habitants et plus, 43,4 % des élues et élus appartiennent à un parti; cette proportion est stable depuis 2013.
- L'appartenance à une équipe ou à un parti politique est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, pour les équipes comme pour les partis, et ce, depuis 2005.

VOICI QUELQUES RÉSULTATS À RETENIR À L'ISSUE DU SCRUTIN DANS LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) :



PRÉFÈTES ET PRÉFETS DONNÉES SUR LES ÉLECTIONS DANS LES MRC

- 21 postes étaient en élection; 15 ont été soumis au scrutin et 6 furent pourvus sans opposition.
- 8 de ces 21 postes, soit 38,1 %, sont occupés par des femmes (contre 27,8 % en 2021).
- 57,1 % des postes de préfète ou préfet sont occupés par des titulaires sortants, tandis que 42,9 % le sont par de nouvelles élues ou nouveaux élus.
- Taux de participation pour l'ensemble des postes de préfète ou préfet : 39,1 %, comparativement à 35,9 % en 2021.

Pour consulter ces statistiques et d'autres données à propos des élues et élus, visitez la page [Résultats des élections municipales](#).

Ce document a été produit par le MAMH à partir des données transmises par les présidentes et présidents d'élection en date du 4 décembre 2025.